

[Texte]

The Chairman: One of your predecessors was talking about a system whereby you would supply your name, address, and social insurance number and indicate your current marital status, and that would be all that would be required and the department would do the entire calculation and send back the refund. There is no reason why you could not do that right now anyway, because you have all the information in one form or another from the employers in deductions at source and so on. So there really is no reason for people to go through this complicated form, as far as simple returns are concerned, anyway.

Mr. Jelinek: Mr. Chairman, I will tell you I am interested in any improvements to the system. Within the four months I have been here I have not heard of that initiative, but if you say my predecessors talked about it, I would be happy to look into it. I suspect officials must have had a look at it.

Maybe we could have an answer from one of the officials on why we have not pursued this suggestion. I love all suggestions, even off-the-wall suggestions, because I have found out that very often when it appears to be off the wall and you make a few adjustments it can be workable. In this area of changing technologies and complex tax systems—because society demands a complex tax system; let us not fool ourselves about that—we have to look at every eventuality.

Mr. Gravelle: I would like to turn to Donny Brooks in a moment, because he would have looked at that over the years from time to time, but essentially we have to remember that our whole system of the Income Tax Act and its administration is based on self-assessment; that is the cornerstone. It means that taxpayers volunteer information about the income they have earned in the year from whatever source and claim whatever deductions they are entitled to under the law. It is our responsibility to try to make that task the easiest possible.

• 1655

It is quite true, Mr. Chairman, that there are taxpayers who have very simple tax situations. I believe that the department should not and has not required or demanded overly complex tax forms from these individuals. The fact of the matter, though, is that—

The Chairman: The fact of the matter is that it is very much more complicated than the 1040-S in the United States, which is one piece of paper that can be machine-read and which handles all sorts of returns. I think it has nine lines, one fills in one's name in block letters, and from then on it pumps it out.

Mr. Don Brooks (Special Adviser, Policy and Systems Branch, Revenue Canada Taxation): Last year at this committee meeting we discussed one of the three points

[Traduction]

Le président: L'un de vos prédécesseurs envisageait un système où il suffisait au contribuable de donner son nom, son adresse, son numéro d'assurance sociale et son état civil pour que le ministère se charge de tous les calculs et fasse parvenir le remboursement. Il n'y a aucune raison d'ailleurs de ne pas le faire dès maintenant, puisque tous les renseignements sont disponibles sous une forme ou sous une autre auprès des employeurs, dans les données de prélèvement à la source ainsi de suite. Il n'y a donc en réalité aucune raison d'imposer aux gens ce formulaire compliqué étant donné que la possibilité de rapport d'impôt simple existe déjà.

M. Jelinek: Monsieur le président, je dois vous dire que toute amélioration du système m'intéresse. Je suis en fonction depuis 4 mois et je n'ai pas entendu parler de cette initiative, mais si vous dites que mes prédécesseurs en ont déjà parlé, alors je me ferai un plaisir de me pencher sur la question. Mes fonctionnaires doivent sans doute déjà être au courant.

L'un d'entre eux pourrait peut-être nous dire pourquoi nous n'avons pas donné suite à cette proposition. Toutes les propositions m'intéressent, même les plus farfelues, puisque je me suis rendu compte que ce qui semble farfelu au premier abord peut-être adapté de façon très pratique. La technologie évolue rapidement et les régimes fiscaux sont fort complexes. C'est le type de société dans lequel nous vivons qui impose cette complexité. Il n'y a pas à s'en cacher... Il nous faut examiner toutes les possibilités.

M. Gravelle: Je vais demander à Donny Brooks d'intervenir dans un instant, étant donné qu'il s'est sans doute penché sur ce genre de possibilité au fil des ans, mais il ne faut pas perdre de vue que tout notre régime d'impôt sur le revenu et son administration sont fondés sur le principe de l'autocotisation; c'est la pierre angulaire du système. Cela veut dire que le contribuable fournit des renseignements sur les revenus de toute provenance qu'il a gagnés et profite de toutes les déductions auxquelles il a droit aux termes de la loi. Notre responsabilité consiste à lui faciliter la tâche dans la mesure du possible.

Il est bien vrai, monsieur le président, que certains contribuables ont une situation fiscale fort simple. J'estime que le ministère ne doit pas imposer des formulaires de déclaration plus compliqués qu'il ne le faut à ces personnes et il ne l'a pas fait. De fait,—

Le président: De fait, il faut dire que le formulaire est beaucoup plus compliqué que le formulaire 1040-S des États-Unis, un document qui peut être lu par machine et qui s'adapte à toutes sortes de situations. Je crois que le formulaire a neuf lignes et qu'il suffit d'inscrire son nom en lettres moulées pour lancer le processus de calcul automatique.

M. Don Brooks (conseiller spécial, Direction générale de la politique et des systèmes, Revenu Canada, Service de l'impôt): L'an dernier, lors de la réunion de ce comité,